

Chanoine Brugière

Ajat



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Ajat. 877 habitants dont 129 dans la ville.
2255 hect; 16 km 282 m altit; à 6 k de Thémoré;
à 30 k de Périgueux.

Revenus (Commune en 1884) 42,40 X 29.

Revenus (Fabrique en 1881) 232^{fr}

sol: Oolite moyenne. Mollasse ferrugineuse. Tuilerie.
- Le terrain est siliceux, argileux, sablonneux,
calcaire, il contient très peu d'alluvion. Des
bois châtaigniers et des bois de chênes ou
genève une truffe excellente couvrent plus
de la moitié du sol. Des noyers et une nom-
breuse variété d'arbres fruitiers parent le
reste de la campagne; il y a des prés et des
champs de blé et de maïs, la vigne y est
comme ailleurs phylloxérée.

Le pays est très accidenté; on y respire partout
un air pur qui ne contribue pas médiocre-
ment à cette longévité que l'on peut constater
par les registres tant anciens que nouveaux.
La petite vallée d'Ajat est traversée par un
petit cours d'eau qui prend sa source aux
pieds des monts ombreux de Colombier pa-
roisse de Bosseringne et qui fait tourner
un petit moulin. Il y avait autrefois deux
moulins à vent l'un au Puy, l'autre à
Chancel; ils n'existent plus; le premier de-
vint en 1865 la proie d'un incendie causé
par une étincelle du feu de St-Jean.

Il y a la mine de Sauge dont on ignore la
fond; la grotte profonde des rochers de la
côte; la caverne des renards que côtoie la
voie ferrée, un champ appelé Puybournel, la
roche a disparu.

La paroisse d'Ajat a trois ou quatre maisons
bourgeoises, le reste de la population se com-
pose de petits propriétaires cultivateurs
et surtout de métayers. L'esprit religieux y
est ordinaire; un peu en progrès.

(Etat des terres etc. de la maison d'Albret vers 1502)

- « Abrac. Abrac, y a deux gentilshommes, le seigneur
 - « de Sanceris qui tient trois maisons nobles, celles
 - « de Saeropot, Le Breuilh et Mortiers, et possède
 - « forêts, garennes, vignes etc; droits de vignerie,
 - « signataire des mesures et le fornage etc. - Item
 - « aussi le seigneur de la Motte. Item aussi en ladi-
 - « te paroisse Mme de la Faye, seigneur de Sigeoux
 - « tient les villages de la Garda-Galan, avec
 - « toutes les dîmes et rentes. - Item le cure d'Abrac
 - « Le nombre des feux est de 44, desquels le lieu de
 - « Bourzens et Baussens qui s'y abîx ou douze
 - « est en la juridiction d'Ans et aussi les deux
 - « villages du Puy. - Item et les villages de
 - « Charseau sont en la justice de Thémoré - Item
 - « et le prieur de Bourzens tient toutes les rentes et
 - « les dîmes à cause dudit prieur de Bourzens. »
- (Chroniqueur 1854, p. 137.) - (Ibid. p. 157) Sa
paroisse d'Abrac est de la chapellenie d'Aubero-
che. Monseigneur na dans cette jisse qu'un village.

Familles. Ajat était habité par des personnes distinguées et considérables; citons en quelques-unes: 1. Messire Jacques Arlot de Frugie de la Roque, grand-croix de St Louis, chevalier seigneur de la Roque, des Més, seigneur d'ajat, de Bauxens, Sages, le Boussuier et autres places. Lieutenant colonel de Nongiron (9^e terrier). Messire Arlot entra gendre dans la maison d'Hautefort et de son mariage avec Marie-Thérèse naquit Madame Arlot de Taillefer. Cette dernière en vertu d'une substitution faite en sa faveur jouissait des biens de sa mère pendant la révolution. Sa terre du château s'affermait alors 6.000^{fr} douze barriques de vin, un quintal de chanvre (Reg. t. 11. f. 82)

2. Emmanuel d'Hautefort, ancien colonel de cavalerie au village de Chaumont où les ruines de son château se voient encore. 3. M. d'Abzac et le baron de Segonzac seigneur au Puy. 4. Messire Maguerit écuyer chevalier seigneur, ancien lieutenant colonel, brigadier des armées du Roi, de l'ordre militaire de St Louis au Breuilh; il fut enterré dans l'église d'ajat à l'âge de 80 ans dans le tombeau de ses juges par sainte Roch, aujourd'hui autel de la Ste Vierge, le 21 novembre 1781. A la seigneurie du Breuilh vinrent ensuite M. Maury, M. Certain, M. Julien, M. Laurent Verliac, membre du district de Montignac pendant la Révolution. Il eut, dit-on cette terre pour seize mille francs. En 1816 M. Verliac succéda dans la mairie d'ajat à M. Pasquet..... M. Julien Verliac travailla beaucoup à relever les ruines ecclésiastiques faites dans la paroisse et lava de la sorte aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu la faiblesse qu'il avait eue de servir la révolution - 5. Messire Charles de Guines sieur de la Garde, prêtre curé de Montpuyroux. 6. Messire Comte de Châtard de l'ordre du St-Esprit (cordon bleu) garde du corps du Roi, bourgeois de Périgueux. Il fut enterré dans sa chapelle de Notre-Dame de Pitié le 9 novembre 1773 à l'âge de 65 ans. Sa sœur Claire l'avait précédé le 24 avril de la même année. - 7. Elie de Carebauf, sieur de la Siguenie. 8. Lazare Guines juge. - 9. Pierre Roy procureur d'office de la présente juridiction. 10. Andrieu sieur du Mayné notaire, 13 Jean Guine apothicaire (un des ancêtres du R. P. Ambroise). 14. Elie Signac chirurgien; 15. Costis praticien. 16. Joseph Rivière bourgeois de Périgueux; 17. Berbesson sieur de Chartrayac etc. (voir le 9^e terrier).

Le livre Terrier ne signale que deux personnages distingués à Bauxens: le sieur Galtra de la Grézau-die. Anne de Carebauf demoiselle veuve de Joseph Rousselot autouilloux. Sa maison de cette dernière porte des lis à profusion; la famille n'existe plus dans la paroisse.

Ajat. Documents. 1. Un registre du conseil de Fabrique pauvre de renseignements anciens ;
2. Collection de cahiers remplis de faits administratifs de la mairie de 1816 à 1837. 3. Deux gros cahiers cartonnés intitulés : Registres de la Communauté d'Ajat et de Bauzens son annexe : le premier s'ouvre à la date du 7 mars 1790 et se termine par la séance du 30 floréal an II de la république ; le second commence par les souscriptions patriotiques le 27 avril 1790 et finit par un acte écrit le 28 pluviôse an IX. Ces deux volumes sont extrêmement intéressants : ils contiennent les faits et gestes de la municipalité rapportés avec un soin minutieux. On y voit avec quelle rapidité et quelle régularité l'esprit révolutionnaire qui animait Paris, allait mouvoir jusqu'aux plus humbles bourgades de la France. 4. Deux terriers : l'un, contrôle de Montignac 16 décembre 1463 31 feuillets ; l'autre, date de 1775, a 463 feuillets. Ces deux ouvrages furent livrés pendant la Révolution par M^{me} de Taillefer fille de messire Jacques Arlot et Marie-Thérèse d'Hautefort. On dut la conservation de ces documents à l'intérêt général qu'ils représentaient fixant les bornes des propriétés de tous. 5. Dix cahiers cartonnés contenant les baptêmes, mariages et sépultures d'Ajat et de Bauzens ; ils vont pour Ajat du 26 août 1788 au 29 octobre 1792, et pour Bauzens du 19 octobre 1741 au 14 octobre 1792. La suite des archives appartient à l'administration purement civile. Le 8 août 1791 la municipalité mit la main sur les archives de Pierre Rey procureur d'office de la juridiction d'Ajat. M^{re} de Foucauld, M^{re} Certain, de la seigneurie du Breuilh, le sieur Coustillas, au nom de M^{me} de Taillefer et autres personnes importantes de la paroisse remirent vers le même temps à la Mairie un nombre considérable de manuscrits regardant la féodalité. De tous ces titres et documents la Communauté en fit la brûlure le 3^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République Française une et indivisible. Le propriétaire de la seconde cure a trouvé une forte liasse de ces papiers féodaux dérobés par M^{re} Calvet à la fureur révolutionnaire. Quelques débris de nos vieux documents, dit M. le curé, nous sont restés voici comment : Le 10 juillet 1791 M. Calvet et le sieur Rouvet constitutionnel mis à sa place présentèrent un paquet de papiers intéressant la cure et la Communauté ; la municipalité dressa procès-verbal du contenu de ces pièces dont plusieurs furent jugées inutiles et ce procès-verbal est demeuré (Rég. de la comm. t. II, f. 28 v^o). Il nous enseigne qu'en 1481 l'église et les curés d'Ajat avaient des rentes et des terres considé-

lorsque la commune en 1789 ne payait que
le 103^e. Il faut travailler au saipêtre, con-
duire les canons à la forge d'Ans, verser son
sang sur les champs de bataille etc. La mu-
nicipalité d'ajat le 1^{er} avril 1790 se rend à
le cure afin de procéder à la constatation
de tous ses biens meubles et immeubles: ils
consistèrent alors en une maison (donnée par
M. l'abbé Poyrier), un pré sis à la Plancher,
d'une contenance de deux journaux, d'une
pièce de terre en dépendant appelée derrière
le pré, d'un journal environ au bourg d'ajat
en un jardin, une terre et un enclos d'environ
cinq cartonnées sans aucun chemin de ser-
vitude. n. (Reg. t. I, f. 8) - Le même jour la mu-
nicipalité se rendit à Bauxens afin d'exa-
miner les biens de ladite cure: ils se compo-
sèrent d'une maison, d'un jardin, potager,
d'un enclos attenant à l'église d'environ cinq
cartonnées avec un colombier au milieu et
d'une construction adossée à l'église servant
de grange. Ses meubles dudit cure (M. de Lagrené)
consistèrent en un vieux chalet tout vermou-
lut, en une mauvaise petite table, une vieille
chaise de bois avec une mauvaise petite
cassette de bois aussi toute vermoulu sans
rien plus. (Reg. t. II, f. 8) Dans l'acte qui suit
ces deux inventaires la municipalité dit:
"L'appréciation des revenus ecclésiastiques
est suivant notre déclaration celle de
Bauxens 800^e, celle d'ajat 1.400^e: on n'a pas
encore leu le tout pour savoir au juste.
La vente aux enchères de ces immeubles fut
publiée pour le 29 avril 1791 (t. II, f. 10 v. 9).
Eliès de Bauxens, Coustillas et Bonnelio
dit Eliès d'ajat furent les principaux ac-
quéreurs. Le presbytère d'ajat n'annoms
ne fut vendu qu'en 93, le sieur Rouvet cure
constitutionnel l'habita jusqu'à vers cette
époque. (Reg. t. II, f. 24). Le 27 mai 1791
la municipalité dressa l'inventaire du mobilier de
l'église de Bauxens, et le 19 juin de la même année
celui de l'église d'ajat. Cet inventaire témoigne
de la bonne tenue de nos sanctuaires: il était
au complet dans nos deux églises. Le 11 févri-
er 1791, la municipalité se rendit à la chapelle
domestique du Breuilh, afin de s'emparer des
ornements sacrés. Le régisseur Saroche déclara
que la chapelle étant démolie Mme Vucertain
avait emporté le calice: il ne fut livré, dit
le procès verbal, qu'une chape pour dire la messe;
(Reg. t. II, vers la fin). Le 23 juillet (an II)
1793 de la Rep. sur une lettre du citoyen Cle-
rac commissaire, la municipalité ordonna
de descendre les cloches pour faire des sours, celle
de Bauxens fut enlevée; elle séjourna quel-

que temps au Moustier (où l'on s'en servoit pour
donner pâture aux cochons.) Le clocher d'A-
jat en possédait trois, on en prit deux et on
réserva la plus belle. D'après la tradition le
monde pleurait en voyant partir les cloches. Une lettre
en date du 12 nivose an 11, et signée Linggès
vint réclamer les ustensiles employés au ser-
vice du culte catholique soit en or, ou en ar-
gent ou en autres métaux, les chapes et les
ornemens. L'acte du 4 frimaire an 11 conste-
tate que dans la recherche des vases sacrés
la municipalité osa ouvrir le tabernacle et
porter même une main sacrilège sur le ci-
boire plein d'hosties consacrées (Rég. t. 1).
Dans la séance tenue à Ajat le 30 nivose de
la même année le citoyen Guirès demande
l'enregistrement du reçu signé Saborderie-Boulgu
portant remis de la part de ce dernier des
vases de nos églises pesant ensemble six marcs
14 onces et six gros d'argent. Beaucoup d'objets
sacrés avaient probablement été enlevés par
les particuliers aussi les registres rapportent ils
un ordre qui fait rechercher les prélatours des
biens nationaux (t. 11 f. 110). — A cette épo-
que malheureuse l'église paroissiale fut con-
vertie en salle de club, on l'appela le Temple de
la Raison, la chaire porta le nom de Tribune de la
Vérité. Du haut de cette chaire la Révolution
prêcha la religion que devait avoir un vrai
sans-culotte, et publia les monstrueux décrets
de la Convention, mais par un dernier senti-
ment de foi et de respect pour celui qui avait
versé dans le tabernacle ces malheureux éga-
rés convinrent d'élever entre l'abside et la nef
un mur qui devait bientôt tomber pour las-
ser rentrer le Roi de gloire. — Le 30 nivose an
11 en vertu d'une lettre signée Sathoumetie pré-
sident du Comité révolutionnaire de Thionv,
la municipalité défendit les sonneries habi-
tuelles concernant le culte. Cette même lettre
ordonnait encore aux officiers de faire dispa-
raître les croix, mais ceux qui avaient le triste
courage d'exposer leur âme déclarèrent n'en avoir
pas assez pour exposer leur vie en grim pant
au haut du clocher pour y abattre le signe
sacré de la Rédemption. La croix est le
livre du peuple, il parle à ses yeux et à son cœur,
il renferme, suivant l'idée de St Paul, tout ce
qu'il est important de savoir sur la religion:
(non enim judicavi me scire aliquid inter vos
nisi Jesum Christum et hunc crucifixum.) (1 Cor.
2. 2.) Il ya un assez grand nombre de croix
dans la paroisse d'Ajat et la section de Bau-
zens. Celle du cimetière d'Ajat est en pierre
et très ancienne, de même celle qui orne la
place publique de Bauzens.

7. y était parti pour Plazat. Sur ce la municipalité, consistant les fréquents absences de son curé, et déclare se pourvoir par devant Messieurs du district de Montignac ou partout ailleurs où besoin sera afin qu'à l'avenir le desservant ait à se conformer, exactement aux décrets de l'Assemblée nationale et à ne plus s'absenter. Le dimanche suivant Rouvet ose se plaindre de l'intolérance de ses fidèles, avant la messe il fait un prône ad hoc et la municipalité de verbaliser de nouveau : elle accuse Rouvet de s'être absenté plusieurs jours, qu'on content de cette brève, ajoute-t-elle, dimanche dernier il s'est tourné vers le peuple d'un air furieux, et nous espérons bien que le district de Montignac verra bien fait droit sur le traitement malpropre qu'il lui a fait en général qu'ils méritent que des animaux. Il en eut dernièrement il mourut une femme et les porteurs furent obligés de l'enterrer seuls à défaut du sieur Rouvet. Il en est de même de certain baptême. La communauté qui a intérêt à conserver le bon ordre et la religion nous a requis de dresser le présent procès verbal. Il faut dire à la louange de la paroisse qu'en majorité elle n'assistait pas aux offices célébrés par ce prêtre sacrilège, elle s'éloignait surtout de son confessionnal comme le témoignait une chanson dont la tradition a conservé le refrain : O curé Saramado - Sois fillis d'Aujat - vont se confessa.

Le premier août 1793 Rouvet fut envoyé à Paris par la municipalité afin de porter sur l'autel de la Patrie l'acceptation de l'acte de la Constitution. Depuis ce moment il n'est plus question de lui, on ignore ce qu'il devint.

Dans la séance du 6 fixetidos cur III femme a pour se pourvoir d'un ministre pour le culte un membre annonce que M. Calvet s'est présenté pour savoir si la proposition persistait à le vouloir pour ministre. L'Assemblée après avoir délibéré arrête d'une voix unanime qu'elle veut surancien ministre Calvet. (L. II f. 121) - Le 8 du même mois M. Calvet vient à déclarer devant la municipalité qu'il se propose d'exercer le ministère du culte connu sous la dénomination de catholique, apostolique et romain. Le 18 mesidor an y il se parait pour prêter ce serment. Je reconnais que l'universelle des citoyens français est souveraine et j'obéirai aux lois de la République. Nos manuscrits se taisent depuis ce moment sur M. Calvet jusqu'à l'an XIII. Sa tradition locale attribue à ce bon prêtre une vie bien tourmentée pendant cette période révolutionnaire.

nair. Il disait la messe dans le bourg même
et l'on voyait, encore dans la maison de M. de
Foucault l'endroit où il avait dressé un
autel. Après la publication dans la paroisse
du décret du 13 brumaire (30 floréal an II)
qui obligeait à la déportation les prêtres fi-
deles M. Calvet erra long-temps dans les bois;
M. Sapinole (curé de Simeyrac) lui donna
l'hospitalité et l'enferma successivement dans un
cabanon plus périlleux que celui de Diogène
pour le soustraire aux recherches de ses
ennemis. Au bout de quelque temps ce confes-
seur de la foi fut déguisé et conduit en
prison, mais il put s'évader et revint plus
tard donner aux enfans de M. Sapinole
une instruction solide et chrétienne ce qui
était difficile de trouver alors.
Epoque révolutionnaire; fait divers. Le 15
décembre 1790 la municipalité procéda à
l'abolition des titres de noblesse; elle or-
donna que dans les 24 heures les girouettes
ou marques du régime féodal fussent descendues
et du château et de tous les édifices, que
les armoiries, les fleurs de lis ne parussent
plus en aucun lieu; que les titres de nos
églises et de N. D. de Pitié fussent grattés,
biffés, que les citoyens de la présente com-
muné ne prissent plus à gauche leurs anciens
noms de famille, que désormais on
ne dit plus S. Martin d'Azat d'hautesfort,
mais seulement S. Martin d'Azat. (Regist.
t. II, f. 12, 13). Enfin l'on interdit les dépor-
tations. (Reg. t. II, f. 49 v.°) — Ses décrets
les plus sinistres furent lus devant la commu-
né réunie et affichés. Ses recherches les plus o-
dieuses furent faites à domicile afin de décou-
vrir les suspects... les biens de la seigneurie
du Puy appartenant à Bardou de Segon-
zac furent affermés à un certain Galipa,
ceux du château furent mis sous sequestre
sur la demande du citoyen Guiner parce
que Mme de Paillesse, bien qu'elle n'eût pas
quitté la France était morte d'emigrés. Ma-
blaine de Certain ne sortit de la seigneurie
de Breuilh que pour aller résider à Sarlat.
Il est fait mention dans les registres de la
vente de la Fargette appartenant à Mr
d'Abzat (aujourd'hui terre et maison de
la cure de Simeyrac) et de la propriété de
seigneurie de Borellen de Fossemagne. Le
pain se vend 5 sols 6 deniers la livre, une
foible de pauvres est distribuée dans les
maisons qui ont un morceau de pain à par-
tager et l'impôt foncier s'élève à la som-
me énorme de 6,082¹⁸ 30 d. L'impôt
mobiliaire à celle de 1366¹⁹ 2 d. total 7449¹⁵

§. A la Garde-Galand il y avait un ancien
 prieuré de femmes dépendant de Sigouze.
 Une demoiselle s^{te} Hilaire (s^{te} Aulacire ?) y
 fut prieure; un habitant d'Ajat devait
 lui offrir chaque année à genoux un
 anneau d'or. Il existe encore le pré des
 Dames et les vestiges du cimetière. La der-
 nière supérieure fut une dame de s^{te} Au-
 lacire. — (Arch. de la Dord. B. 414. 1738.)
 Raymond de Guines seigneur de la Pinolli,
 ancien secrétaire du Roi, bourgeois de Pé-
 rigueux ayant fait l'acquisition de l'ab-
 baye de Sigouze du prieuré de la Garde-
 Galand, située dans la paroisse d'Ajat,
 demanda qu'il soit défendu à tous té-
 nanciers de couper aucuns bois dans
 les fonds qui composent ledit tenement
 de la Garde-Galand etc. — En 1502 M^{me}
 sa Faye nonnain de Sigouze possédait toutes
 les âmes et rentes (Etat de la maison d'Albret).

§. Avant la Révolution il y avait une chapelle
 privée au château du Breuilh; elle se trou-
 vait à quelques pas du château et au nord
 (Registres de la commune).

§. Chancel avait aussi une chapelle. « ecclesia
 dei Chancel » Pancarte de 1556, dans l'archipr.
 d'Excideuil (Je ne l'y ai pas trouvée #3), de Gourz.

§. A deux kilomètres sur le chemin de Bazuzens
 est un lieu que l'on nomme les Chapellas. On n'y
 connaît point de traces de chapelles, mais
 on y a fait des découvertes dignes d'atten-
 tion. En faisant le chemin de fer qui cotoie
 ces bois on y a mis à découvert une fosse
 profonde où gisaient ensemble de nom-
 breux ossements d'hommes et de chevaux,
 et aux environs d'autres corps humains; on
 trouva aussi dans le même endroit à
 deux pieds sous terre un fort poignard
 de facture très ancienne qui a disparu
 à la mort de M^r Lambert-cure d'Ajat.

§. Enfin nous lisons dans un acte paroissial
 de 1741: « Le 24 septembre 1741 dans l'é-
 glise de la sainte Trinité succursale de
 s^{te} Martin a été baptisée Marguerite Par-
 vallet etc. » Archiv. du Greffe de Périg.
 cures et vic. d'Ajat.

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Chalix. 1656. | Calvet, vic. cure, 1771. 1791. |
| Pierre Poirier (Dairier) 1663. 1711. | Rouvet, constit. 1792. |
| Jausien, 1711. 1730 (1) | Antraygue, 1850. |
| Roussin? 1730. 1762. | Lambert, 1839. |
| de Montardon, 1730. 1763. | Vezin, 1862. |
| Safarge prêtre, 1733. | Pindary 1865. |
| Dunant-cure, 1783. 68. | Saignac, 1880? |
| Beauregard, 1768, 85. | |
- (1) une demoiselle de Lavalouze lui payait le n^o de ses fruits décimaux.

Jean d'Grandis de la Grèce. Le 24 février 1791
vers les sept heures du matin, après la messe
paroissiale Jean d'Grandis de la Grèce, curé de
Bauzens comparut étant encore vêtu de l'habit dont
il était décoré pendant la messe et en présence de tous
les fidèles devant la municipalité qui avait
fait apporter une table et des chaises dans le sanctuaire.
Après avoir entendu lire le décret du 20 novem-
bre il jura de veiller sur le troupeau que Dieu a confié
à ses soins, de ne lui enseigner d'autre morale que celle
de J.C. d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de main-
tenir de tout son pouvoir la Constitution civile du clergé
d'écarter par l'assemblée nationale et approuvée par le Roi
mais autant qu'elle n'aura rien contre la foi et le dogme.
Et ledit sieur Sagrère, ajouta le procès verbal,
persiste à ne vouloir et à ne pouvoir prêter
serment que dans les termes dont il s'est servi.
(Rég. comm. t. 1) - M. l'abbé Calvet prêta ser-
ment le même jour dans l'église d'Ajat et
dans le même sens que M. de Sagrère. (Id. t. 1)
- Saramade. M. de Sagrère s'étant démis à
cause de ses infirmités, M. Saramade lui suc-
céda. Il prêta aussi serment, mais termina
l'acte dans les termes suivants: Saramade
desservant, prêtre de l'église catholique apostolique
et romaine dans le sein de laquelle il veut vivre et
mourir. Ses populations étant indignées du
mauvais traitement dont leurs prêtres étaient
l'objet et le trouble gagnant les provinces on
redoubla de rigueur. Ce fut alors que le véné-
rable abbé Calvet se vit contraint d'aban-
donner son église aux outrages d'un consti-
tutionnel. Le 5 août 1791 le sieur Rouvet
comparut devant le maire et les officiers mu-
nicipaux de St Martin d'Ajat. Le sieur Rouvet,
porta le procès verbal d'installation, et prêtre
curé constitutionnellement élu curé de la présente pa-
roisse par acte du 23 mai dernier sign. Dexon secre-
taire du district de Montignac dûment visé, et ins-
titué par M. Pierre Pontard évêque du département
de la Dordogne lequel sieur Rouvet après avoir pro-
noncé un discours analogue et avant l'acte messe pa-
roissiale a prêté serment en notre présence et du peuple
assemblée (Régistr. t. 1, act. du 5 juin 1791.)
On peut juger de celle de ce prétendu prêtre
par les faits consignés dans le régis-
tre de la commune (tome II, f. 36, 37)
Le 27 février 1792 la paroisse se rend à
l'église pour faire bénir les raves et autres
fruits pour les animaux conformément aux
anciennes passées où on disait la messe à l'in-
tercession de St Blaise. Comme l'officier ne
commençait pas les habitants se rendirent
auprès de la municipalité pour lui ex-
pliquer la raison pourquoi on ne procé-
dait pas à dire la sainte messe. Une députa-
tion est envoyée au presbytère, Rouvet

Fonds J. Formarede

vendredi devant les Rameaux les messes et les
communions y remplissaient toute la matinée.
Pendant la Révolution le pieux oratoire fut
pillé et profané, la vierge elle même fut en-
levée et disparut pour toujours. On assure
cependant qu'une sainte femme put s'im-
parer d'un bras de la statue. Elle l'enve-
loppa dans un linge blanc et le conserva
dévotement jusqu'à sa mort. Quant au
malheureux qui osa frapper et briser la
statue il eut le bras saisi d'un tremblement
soudain qui le traîna bientôt au tombeau
et au jugement de Dieu. (M. l'Abbé Prindary,
R. P. Charles). — (Arch. de la Dord. 9.543. N° 25.
Vente 15 nivose an III.) une chapelle. Adjudi-
cataires: Etienne Faure et Pierre Tardou. 1425.
(L'un deux était forgeron (Reg. comm. t. II, p. 104).
Une souscription volontaire a produit une
somme avec laquelle la chapelle de N. D. de
Pitié a été rachetée (et restaurée) le 17 novembre
1776. On voit encore une partie de la litre sui-
vant l'ancien orient de la chapelle, l'écusson est ef-
facé; le terrain sur lequel elle est bâtie appar-
tient actuellement à M. de Castarède descen-
dant par sa mère de Taillofer.

S. Bauxens. Bauxens figure, comme nous l'avons
vu dans les anciens pouillés et comme prévôté
ou prévôté et comme paroisse ou vicairie per-
fectuelle (voy. Ajat). Le prévôt de Bauxens
était à la collation de l'Abbé de Tourtoirac
et la cure à la collation de l'Evêque.
Le titulaire ou patron était S. Barthélémy
(Bulle de Calixte II (1120); Nomenclature des
registres 1690; pouillé du XVIII. s. etc.
Les livres titulaires d'Ajat mentionnent en divers
endroits les fiefs du seigneur prévôt de Bauxens (Ter-
rier de 1745, f. 1; Cd Terrier 5. 6. 8 mars 1756...)
On trouve encore à Bauxens certaines terres et
maisons qu'on appelle low Pivoula.
Les religieux n'étaient plus à Bauxens en 1790
puisque dans un rapport adressé à M. de Saint-
Martial procureur général du département
la municipalité dit expressément: «ici,
» point de communauté ni de religieux» (Reg.
comm. t. 2, f. 9). M. le Curé d'Ajat dit que
pour le civil Ajat et Bauxens furent cons-
amment réunis, que ces deux localités ap-
partinrent d'abord aux Templiers et que les
seigneurs qui leur succédèrent dans le château
d'Ajat leur succédèrent aussi dans toute
l'étendue de leur domaine avec les droits
seigneuriaux que comportait l'époque. Au XIII.
siècle Ajat et Bauxens étaient soumis à la

jurisdiction de Jacques d'Arlot, mais cette jurisdiction alors n'était plus que purement nominale car ces deux paroisses avaient un juge qui jugeait le seigneur lui-même.

(G. Terrier f. 21, 14; Rég. comm. t. II, f. 22).
M. le curé d'Ajat dit que Bauxens fut partie de la paroisse d'Ajat jusqu'en 1663; elle recut, dit-il à cette époque un vicaire perpétuel, le prieur de Bauxens, gros d'écimateur, fait ait la portion congrue. - (La planche de 1556 à la fin dans sa nomenclature des paroisses cite Bauxens HB).

Église. (Bull. arch. t. VIII p. 178. M. de Maujeu)
à Bauxens pays sauvage, petite église charmante. Sa façade est recouverte d'un mur en pierre sèche qui étonne beaucoup tout le monde... ce mur a été fait à mesure qu'on bâtissait, sans cela on aurait dégradé les sculptures qu'on y adaptait au fur et à mesure. Ces sculptures paraissent très soignées... cette église est au moins de l'an mille... etc.
L'église de Bauxens est comme celle d'Ajat de style romano-byzantin, mais mieux soignée, elle mesure 31m sur 8m. Son portail est richement décoré. Des colonnes bien taillées portent des chapiteaux ornés de feuilles, de violettes, de têtes fantastiques. Au-dessus de ces belles sculptures régnent une galerie composée d'arcades à plein cintre séparées par des colonnettes cylindriques sans ornements à l'exception du dernier des chapiteaux à gauche, lequel présente une figure humaine d'un caractère très original. Sa nef dans ses deux premiers tiers est dépourvue de charpente et sert de cimetière. L'autre tiers contient une élégante et hardie coupole ainsi qu'une belle voûte ogivale qui termine et termine l'édifice au levant. Séparée du cimetière par un mur provisoire et déjà très ancien cette partie est mise à l'abri des intempéries et constitue l'enceinte où se exercé le culte pendant, depuis des siècles.
Il y a dans l'église de Bauxens une chaire à laquelle adhèrent les fonts baptismaux. - L'église possède une cloche d'environ 50 kil. un missel de l'an 1635, un pupitre de 1666. - Cette section est desservie par les curés d'Ajat, qui se rendent pour les enterrements, les services funéraires et la saint-Barthélemy 24 août. (Arch. de la Dord. B. 538, 1761) Comptes de rente entre Laurent Lacoque et Messire Charles Rouffleix prêtre chapelain de l'abbaye royale de St-Cy, près Versailles en qualité de prieur de Bauxens.

fonds
Sommaire de

(Archiv. de la Dord. p. 550. N° 90)
Vente 12 prairial an IV. Bâtimens, jardin etc.
propriét. Presbytère, adjudic. Lafarge 1.080^{fr}.
Cloche: Ave Maria - P. Comte Henri de
Brettes - M. M^{me} Armand de Cezac - 1876 - A.
Vauthier fondeur à St Emilion.
Relique. Le R. P. Ambroise dont les aïeux habi-
taient le presbytère actuel d'Ajat a donné
à l'église de cette paroisse, la précieuse relique
de la sainte Croix certifiée authentique par
M^{gr} Pie évêque de Poitiers vérifiée par M^c
de St Exupéry vic. génér. de Périgord. Ce reli-
quaire en forme de croix et d'airain argenté.
- 400 pâques, 1200 communions annuelles.
- confréries du Sacré-Cœur et du S. Scapulaire.
- 2 écoles; l'école des filles est dirigée par une
sœur du Sacré-Cœur de Treignac fondée en 1866
par M^{me} la Comtesse de Brettes. - Rente pour les
pauvres d'un capital de 1800^{fr} provenant
de M. le Curé Talussem et de M. le Comte de Brettes.
- Avant la Révolution legs de 1.000^{fr} pour les
pauvres fait par M^{me} de Chancel et dont les
fonds ont été placés sur l'Etat. - 14 mendiants
14 ouïs mendiants 14 enfants assistés. Cabarets.
- Le 6 mai 1773 le sieur Brôthier de Savaud con-
stitue une rente constituée de la somme de
9^{fr} 18^{fr} 4 den faveur des pauvres de la p^{te} d'Ajat.
5. Châteaui. Il y a dans le bourg d'Ajat un an-
cien château avec des vestiges de cloître pos-
sède d'après la tradition, par les Templiers.
Sa partie antique du château est d'un ca-
ractère sévère avec ses ouvertures rares, ses
fenêtres étroites, ses murs épais, ses créneaux
et ses machicoulis, ses contreforts élevés et
ses vastes souterrains. Au commencement
de notre siècle on voyait encore à dix pas
du presbytère au nord les ruines d'une vieille
tour de forme ronde dont l'intérieur était pres-
qu'entièrement occupé par les escaliers. Ses
derniers débris de cette tour ont servi à cons-
tituer la maison actuelle de M. le Comte de
Brettes au Puy d'Ajat.
Ses vieillards tiennent de leurs pères que
dans un temps très reculé en la fête de
St Martin à Ajat les seigneurs de cette pa-
roisse tuèrent dans un festin un châte-
lain de Rhiviers. les habitants de cette
ville exaspérés seraient alors venus en
nombre pour saccager et ruiner le châ-
teau d'Ajat, ce qu'ils auraient fait.
J'aime mieux croire néanmoins que ce di-
sastre fut le résultat des guerres religi-
euses qui ensanglantèrent ces contrées au
XVIII^e siècle. - On a ouvert dans le château
de larges fenêtres soit dans la vieille façade
tournée au levant, soit dans son antique
muraille qui regarde le nord. A ce obis

maréchal

de logis on a raccordé les constructions nouvelles: au nord un carré long qui n'est pas dépourvu de grâce et de grandeur; au sud-est une masse aussi lourde qu'incommode. L'aile gauche surmontée d'un petit pavillon va se joindre au centre de l'aile droite par un simple mur. A l'intérieur sont construits de magnifiques escaliers et de longs corridors; enfin on a orné de mascarons presque tout le faite de l'édifice. Cette restauration date du XVIII^e siècle. La partie la plus élégante nous semble, dit M. l'Abbé Turdary qui nous a fourni ces notes, avoir été ordonnée par le seigneur d'Arlot et Marie-Thérèse d'Hautefort dont les écussons unis sont placés sur le portail d'honneur décoré d'un beau person à l'italienne.

Le château d'Ajat et ses terres appartiennent aujourd'hui à M. de Castarède descendant par sa mère d'un tailleur devenu gendre du seigneur d'Arlot; ses biens sont présentement régis par M. de Casac dont l'épouse est dans la paroisse; à l'égard des pauvres une vraie sœur de charité.

Aux XVIII^e la paroisse comptait 1010 habitants qui composaient 195 feux (Reg. comm. t. 2, f. 10). Outre le château, il y avait dans le bourg 21 maisons dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui. Elles sont flanquées de tourelles, ont des fenêtres étroites et des croisillons. A l'intérieur on y remarque des écussons, des fleurs de lis, de belles moulures etc.

5. Notre-Dame de Pitié. « Il y a dans le dit bourg d'Ajat une très belle chapelle à l'extrémité d'icelle (de l'église d'Ajat) d'une grandeur à pouvoir contenir cent personnes, un bel autel, un petit sanctuaire fermé d'une balustrade avec son clocher en flèche et sa couverture en bon état. On y solemnise la fête de Notre-Dame de Pitié chaque année le vendredi avant le dimanche des Rameaux (Regist. de la comm. t. 1). Voici à quelle occasion cette chapelle fut construite. Dans les premières années du XVIII^e s. un officier supérieur de marine nommé Chataud fut assailli sur mer par une affreuse tempête. Dans le péril imminent où il se trouvait il eut recours à Marie et lui promit de lui élever une chapelle si échappant au danger elle lui accordait la grâce de revoir son pays natal. Le pieux marin fut sauvé avec son équipage et de retour à sa maison paternelle il construisit en 1624 la chapelle promise qu'il dédia à Notre-Dame de Pitié. Ses populations voisines accoururent aussitôt pour y invoquer l'auguste protectrice, et le jour de la fête annuelle qui était celui de la Compassion, le

conservassent leur limite civile et devinssent
comme autrefois une seule et même paroisse
(2^e section XVII^e; Regist. comm. tom. III). —
(D'après les anciens pouillés au contraire les
paroisses d'Abjat et de Bauxens étaient par-
faitement distinctes comme on va le voir
par mes citations, l'assertion de M. le Curé
et les documents qu'il cite sont donc à exa-
miner avec attention. H.B.)

Origines: « Ecel. Abjac » Pouillé du XIII^e;
« Ecel. de Bauxens » Ibidem. — Idem av. 1317.
« Cure d'Abjat » pouillé 1516-1538. —
(Pouillé de 1556) « Ecel. de Abjaco » ad
collat. episcopi: « prieuré de Bauxens » en
commande, dépendait de Tourtourac (8)
« cure ou vicairie perpétuelle de Bauxens » de-
pendait de l'Evêque. (Pouillés de 1711 et 1713) « la Cure d'Abjat »,
« le prieuré de Bauxens », « le vic. perp.
dudit lieu ».

Titulaire et patron d'Abjat: S^t Martin 11 nov.
(Regist. parois. archiv. du Greffe de Périgueux
1745; pouillé incompl. XVIII^e siècle Sulpine.)
L'église, S^t église, composée d'une vaste nef
et d'une chœur voûté est en bon état et bien
pourvue. Son style est romano-byzantin du
XII^e siècle; sa forme est celle d'un rectangle
comprisant 196 metr. carr. Sa nef mesure
17^m 60^{cm} sur 8^m 50^{cm}; l'abside 6^m sur 6^m.
On croit qu'elle a appartenu ainsi que le
château à l'ordre des Templiers. — A l'intérieur
elle porte sur deux colonnes de l'abside
des croix de maîtres qui indiquent une an-
cienne consécration, et à l'extérieur la litre
en partie effacée pendant la Révolution,
(Regist. de la commune tome II f^o 12).

L'église était reliée au château par un
pont de bois qui conduisait à une vaste tri-
bune pratiquée dans le mur occidental; ce
pont fut détruit sous le ministère de M. Jambert.
L'abside est surmontée d'une tour pentagone
à cinq ouvertures et éclairée par 3 fenêtres
en plein cintre; celle du milieu est ornée d'une
arcade cylindrique qui porte sur des co-
lonnettes dont les bases et les chapiteaux
présentent divers motifs. Les arcades de
l'abside reposent sur des colonnes sans or-
nements qui disparaissent en partie par
l'exhaussement fâcheux du pavé; l'ab-
side se termine par une belle voûte en cul
de four. Les deux travées sont également
pourvues d'arcatures faiblement ogivales
soutenues par de minces piliers carrés.

La travée qui succède à l'abside possédait
autrefois une coupole, mais elle a été dé-
truite. L'arc triomphal qui sépare en-
tre la nef et l'abside est d'un aspect grandio-
se avec sa forme gothique et ses larges vou-
sures.

sures; un escalier très étroit pratiqué dans le mur méridional conduit au faite de l'édifice; son premier degré est à plus de trois mètres au-dessus du pavé. Les ouvertures romanes qui éclairaient la nef sont murées et remplacées par quatre grandes fenêtres. Il y a deux portes ogivales de la plus grande simplicité l'une à l'occident du côté du cimetière, l'autre vers le nord du côté de la place publique.

L'église a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, les murs ont été amoindris et la charpente est d'un mètre plus basse qu'autrefois. La sacristie qui est de ce siècle est de chétive apparence. 7 croisées, belle tribune, 3 autels, dont deux en marbre, un en bois. Tableaux: Chemin de la croix, celui qui représente Jésus détaché de la croix a délavé leur statues: la Vierge, St Joseph. La Vierge qui est en bois a été donnée par Mme du Sédillant, celle de St Joseph est en plâtre.

Beaux vases sacrés, lustre, fer à hosties.

(1) Cloche de 300 liv.; il y en avait trois avant la Révolution; la nation pendant la tourmente en prit deux « pour faire des souss »

Il y a un grand nombre de tombeaux dans l'église d'Ajat; au soit sur beaucoup de dalles des croix et des écussons en grande partie effacés. On croit que l'un de ces tombeaux renferme les restes de François marquis d'Hautefort décédé en 1632 au château de Lamotte paroisse de Thiron. Il se-rait du côté de l'épître au maître autel: la pierre qui le recouvre est considérable, elle paraît avoir porté des débris qui horriblement mutilés n'offrent plus rien de distinct.

Le cimetière d'Ajat avait ses tombeaux privés; ils adhéraient au mur méridional de l'église par des arceaux qui tiennent encore. Il se porte aujourd'hui murés conduisant directement de l'église dans l'intérieur de ces tombeaux dont la ruine remonte probablement à l'époque des guerres religieuses du XVII^e. Le fossoyeur en creusant près de ces ruines a découvert de longues fosses protégées par une maçonnerie élevée de chaque côté.

Avant la révolution les deux autels de la nef étaient dédiés à St Eutrope et à St Roch, l'abbé Jambert les convertit en autels de la St Vierge et de St Joseph. (M. Curé) Presbytère. Il est à 30 pas de l'église; il se compose de 6 pièces qui sont convenables et d'un jardin de 4 arres, mais il est resserré et comme engouffré et humide. Il a été acheté en 1817 par M. Calmet curé qui a fait des dépenses pour l'approprier. (voy. tabl.)

Parade
M. Curé
1800

Le clocher en forme dite queue de carpe se lève à 25 mètres au-dessus du sol.

- La paroisse d'Abjat ne s'adonne pas seulement à l'agriculture, mais elle se livre encore au petit négoce et exerce des métiers. Le commerce du détail lui est une source assez considérable de revenus. Le marché hebdomadaire de Thenon lui est avantageux. Cette localité (d'Abjat) est peuplée d'épiciers, de boulangers, de sabotiers, de forgerons, de menuisiers, de plâtriers, de tisserands, de tailleurs, de tonneliers etc. Mr Pasquet, à Sagarde et Mr Verliac, au Brucil ont construit deux tuileries aujourd'hui bien achalandées. Le four à verre qui chauffait à Chaumont n'existe plus. Le reuilage d'Abjat trouve du travail dans l'exploitation des carrières célèbres des Mardards situées sur les limites dans la paroisse de Limeyrac. Il y a peu de riches propriétaires, une bonne partie des habitants sont dans une honnête aisance, le reste le strict nécessaire, sauf une quinzaine de pauvres ou nécessiteux qui de temps à autre ont besoin de secours. Pour soulager soixante-dix personnes qui au siècle dernier avaient recours à son assistance la municipalité n'avait pour fonds de charité que 30⁰⁰ annuellement (Registr. 2, fo¹⁰ v^o), elle dispose aujourd'hui de cette somme d'un revenu de 1800⁰⁰, dont 1000⁰⁰ proviennent d'un legs de M. Jausser, curé d'Abjat et le reste d'un bienfait de M. de Brettes. Malheureusement l'ouvrier devient de jour en jour moins apte au travail laissant introduire dans ses mœurs des nécessités factices mais impérieuses et un luxe ruineux bien éloigné de l'aimable simplicité de nos pères. Bien heureux encore s'il ne déserte pas pour aller dans les villes où il espère trouver avec un salaire plus élevé une vie ou existence plus commode. Nous ne devons pas non plus passer sous silence une cause qui sera toujours un grand obstacle aux progrès de l'agriculture: Manquant de foi en la Providence qui pourvoit avec bonté aux besoins de toute créature, ou épris de la vaine gloire de fonder de bonnes maisons les familles sont peu nombreuses. Patron. Les registr. de 1670 portent: S^t Martin d'Abjat,

Cures de Bazens. Prieurs.

Pargo curé. 1670.	Audebert c. 1765.
Vaignierye c. 1676.	Noël Sapor de des. 1765
Arthoin Delmas. 1719.	Eyriaud Cord. curé. 1768
Sarebieras. 1727.	Jean Trondis de Sagarde. 1769. 91.
Brousse. 1731. 1744.	Adrien Saramade des. 1791.
S. Etienne Sagarde prévot. 1745.	Chabannes des. (Int.)
Borredon de Savergne. 1744. 48.	Sabrouisse dess.
Molinier doct. en th. 1748. 65.	

(Cahiers des doléances du Tiers-Etat en 1789)
(Archiv. de la Dord.) - Ajat. 1. Représentent les
délibérations que la paroisse d'Ajat d'aucun le-
fort est placée dans un mauvais sol dont
une partie des fonds sont incultes, et sont dans
une cause sec et aride et couverts de rocher
d'une pierre morte sur lesquels il n'y a pas
un pouce de terre, en sorte qu'ils ne sont
susceptibles d'aucun travail ni d'aucune
production; l'autre partie des fonds de la
dite paroisse sont d'une si médiocre nature
qu'à peine peuvent-ils dans les meilleures
années produire de quoi vivre aux cul-
tivateurs. 2. Il y a quelques bois cha-
taigniers qui produisent très peu parce
qu'ils ont été fort endommagés par les
grêles et par les gelées depuis plusieurs
années et surtout par celle de 1766 et il
est à craindre qu'ils périront entièrement
cette année ainsi que la plupart des no-
yes et autres arbres par la forte gelée
de cette année comme ils firent en 1799.
3. Il n'y a dans la paroisse ni rivières
ni ruisseau et par conséquent point de
pêches, la paroisse n'est à portée d'aucun
commerce. - 4. La paroisse est obligée
de fournir beufs et charrettes pour la con-
duite des équipages des troupes allant de
Milhac d'Arberoches à Montignac le Comte,
c'est un charroix de six grandes lieues pour
aller prendre lesdits équipages à Milhac et Au-
beroches et les conduire à Montignac le Com-
te et trois grandes lieues pour le retour. ...
12. Les délibérations représentent qu'il est de sou-
veraineté, justicière d'admettre le Tiers-Etat aux
dignités ecclésiastiques, militaires, et à la haute magistrature, ... 16. La dite
paroisse souffre souvent dommages par les
gelées occasionnées par les brouillards d'un
ruisseau appelée le Blanes qui égale-
ment dans une paroisse voisine et par le débordement
d'une fontaine appelée la fontaine de
dont la source est dans la paroisse d'Arzac.
- Limites. L'ordonnance royale du 31 août a
fixé les limites entre les communes d'Ajat et
de Simeyras.
Pour le civil Ajat et Bauxens furent constam-
ment réunis, écrit M. le Curé d'Ajat, sous le
rapport religieux ils cessèrent de l'être vers
le milieu du XVII^e s. Ce fut, ajoute-t-il, sous
le ministère de M^r Pierre Touvier curé d'Ajat,
vers l'an 1663 que Bauxens devint paroisse;
le fait est consigné dans une lettre que la
municipalité d'Ajat adressa le 11 avril 1791
aux administrateurs du département et à
l'évêque pour demander avec instance que
la France allait subir Ajat et Bauxens

rables, que sous le ministère de M. Pierre Poyrier les biens ecclésiastiques, s'accrurent, qu'il était riche en maisons, vignes, prés, truffières, bois, dîmes, rentes, droit de foires, obits ou services fondés pour le repos des âmes des morts, que M. Poyrier par testament daté du 8 juin 1746 donna le presbytère que ses successeurs habiterent jusqu'à la Révolution. Le presbytère habité par M. Poyrier fut converti en cuvier, il resta dépendant de la seconde cure. Un pré acquis par cet ecclésiastique pour 400^{fr}, est vendu dernièrement 6000 francs. On ne doit pas publier que d'après les règles conciliaires les biens ecclésiastiques étaient divisés en trois parts: un tiers à l'église, un tiers aux pauvres et l'autre tiers à celui qui jouissait du bénéfice).

Enfin ce procès-verbal nous a appris que le 6 mai 1733 le sieur Brothier de Sauvau consentit une rente constituée de la somme de 9^{fr} 18^{cs} 4^d en faveur des pauvres de la paroisse d'Ajat d'Haute-foire et qu'à la date du 5 juin 1733 M. Beauregard affermaient une partie de ses dîmes moyennant une somme annuelle de 850 livres. -

La famille de Se Puy a passé des mains de Louis Bardon de Jégouzac dans celle de M. Marreau de la Nouaille. Ce dernier le vendit à M. le lieutenant-général baron de Millet de Murreau ministre de la guerre. On raconte que le vendeur facilita le marché en faisant semer à profusion dans le jardin des truffes dont le goût plaisait beaucoup à l'acquéreur. M. Millet de Murreau le transmit à M. le Comte de Saillant du Luc. Enfin le 18 juin 1836 M. le Comte de Brettes en fit l'acquisition (la famille de Brettes est originaire du Simousin les seigneurs du Cros) (Voy. l'Abbe Arbellot).

! Nous devons la plupart des documents qui précèdent à la bienveillance de M. l'Abbe Pindary ancien curé d'Ajat aujourd'hui curé-cloyen de St-Pierre de Chignac, à quel nous adressons tous nos remerciements, ces documents, comme on l'a vu sont très précieux pour la paroisse.

Ajat. 1. 71n vol. Registres des baptêmes, mariages
et mortuaires de la paroisse de St Martin d'Ajat
d'Aufort. 1730. 1745. Baptêmes de: Pierre
Plaxanet, fils n. et l. de Geoffroy Plaxanet, gref-
fier de la juridiction d'Ajat et de d'elle Marie
Mespoulé de, sieur de Sabloux, bourgeois de la
ville de Périgueux et marraine Marie Plaxanet
habitant La Barge paroisse de la Boissière. 1731.
Sicaire de Guines, fils n. et l. de Léonard de
Guines sieur de Langlerie, praticien et de d'elle
Léonarde Gourac, habitant du présent bourg. 1731.
M. de Garebauf, fils n. et l. de Louis de Garebauf,
écuyer sieur de la Valouse, habitant le village
du Chancel présente paroisse et de Marguerite
Bouchier demoiselle; marraine Anne de Gare-
bauf demoiselle de la Valouse. 1732. - Pierre Sa-
farge fils n. et l. de François Safarge sieur de
Larthevie, bourgeois habitant du bourg et de
Madeline Dubreuilh, demoiselle; parrain M.
Pierre Roubenot de la Messansie, bourgeois de la
ville de Périgueux, et marraine Marie Safarge
du bourg. 1732. - Jean de Costis, bourgeois du
bourg, et de demoiselle Marie de Nicolas. 1732.
Eliu Andrieu, fils n. et l. de Michel Andrieu
sieur des Champs et de demoiselle Marguerite
Ouroi conjoints, de la présente paroisse. 1733. -
Jean Debèze, de la ville de Clamecy, un Bour-
gogne, marchand du bourg d'Ajat et de Marie
Valbouquet; parrain M. Jean Guynes maître
apothicaire du bourg et marraine Françoise
Barbercin dame de Chalard, bourgeoise de la
ville de Périgueux. 1734. - Jérôme de Vayres fils
n. et l. de messire Jean de Vayres, écuyer sei-
gneur de Laferlie et de d'elle Louise Garebauf. 1742.
Mariages de: haut et puissant seigneur mes-
sire Marc de Bardou chevalier seigneur de
Plaxat, baron de Segonzac, avec demoiselle
Marianne de Guynes de St Pardoux de la pré-
sente paroisse. 1731. - Monsieur M. Pierre Sa-
chaud sieur de Loguysie avocat en Parle-
ment avec demoiselle Jeanne Guines du bourg. 1742.
Sépultures de: Marie Debat, âgée d'environ
100 ans. 1730. - Pierre Oudet passager... qui a
été entermé dans le cimetière des pauvres. 1731.
Antoinette Guisne âgée de 48 ans, ensevelie
dans l'église. 1734. - Marie Chabanes, demoi-
selle, âgée d'environ 36 ans, épouse de Guil-
laume Plaxanet clerc. 1738. - Joseph Rivière
bourgeois habitant du bourg, et qui a été en-
terré dans l'église, dans les tombeaux de ses
pères. 1739. - Marie Queyroy femme de Pierre
de Beauvuy de la paroisse de Fossemagne
bordière du nomme Valebon et qui a été enter-
rée dans le cimetière destiné aux pauvres et
aux étrangers. 1739. - A la fin du volume sont
quelques registres (paroissiaux) de l'église parois-
siale de St Barthélémy de Bauzens (1741. 1746.)

2. Un vol. in-4^e Registres des baptêmes, mariages et
morts de l'église de St Martin d'Ajat d'Autefort
et de la paroisse St Barthélemy de Bauzens.
1743. 1757. Baptêmes de Jean Guisnes fils n. et
l. de François Guisnes maître apothicaire et
de demoiselle Valerie Imbert. 1743. Gabrielle
Andrieu fille n. et l. de Pierre Andrieu sieur
de La Lande et de Marguerite de La Roquette, de
demoiselle. 1745. - Catherine Rufine de Foucaud,
fille n. et l. de François de Foucaud, écuyer,
et de Marguerite de Guisnes. 1757. - Mariages
de: Eyméric Vergniaud notaire royal du bourg
de St Orse avec Lucie Guisnes. 1746. - M. Ar-
naud Dumas bourgeois du bourg de Terrasson
avec demoiselle Marie-Thérèse de Guisnes. 1746.
Jean Delcombel, sieur du Vignial, ancien offi-
cier de la maison du Roi, habitant du repaire
du Vignial paroisse d'Auriac, avec demoiselle
Louise de Garebauf, du village du Chancel. 1747.
Jean Nebout, du village de La Pinolie paroisse
de Simeyrat, avec Mathive Auzy. 1757.
Sépultures de: demoiselle Jeanne de Sacoste de
La Pinolie, âgée d'environ 65 ans qui a été en-
terrée dans les tombeaux de son mari dans
l'église d'Ajat. 1743. - Haut et puissant seigneur
Bernard Ajat d'Autefort, qui a été enterré
dans le sanctuaire de l'église où sont ses tombeaux.
1743. - Anne de Garebauf demoiselle de St Etienne,
âgée d'environ 75 ans, du village des Couris-
soux, présente paroisse, et qui a été ensevelie
dans l'église près du bénitier. 1744. - Leonard
Guisnes sieur de Langlerie prêtre ancien, âgé de 64
ans, habitant du bourg et qui a été enterré
dans l'église. 1744. - Raymond Guisnes seigneur
de La Pinolie, ancien secrétaire du Roi et bour-
geois de la ville de Périgueux, demeurant dans
le bourg d'Ajat et qui a été enterré dans l'église.
1745. - Du nomme Gaspard cuisinier de M. Ma-
gneur de la province des Ardennes et qui a été en-
terré dans le coulant de l'église vers le milieu. 1750.
François Lafarge sieur de Peymeir, bourgeois du
bourg, qui a été enterré dans l'église sous la
chaire. 1750. - Jean Andrieu sieur du Bos, bour-
geois du bourg, âgé de 92 ans, et qui a été en-
terré dans l'église sous l'arcade du côté du
cimetière en présence de plusieurs pénitents
de la confrérie de St Jean de Thenon. 1751. - M.
Jacques Guisnes Dupuy de Sorval, seigneur de
St Pardoux, âgé d'environ 98 ans, et qui a été
enterré dans l'église près l'échelle du clocher. 1754.
M. Lazare Guisnes sieur du Vigneau, juge de
la juridiction d'Ajat, âgé d'environ 72 ans. 1755.
3. Un vol. Registres des baptêmes etc. de la paroisse
d'Ajat d'Autefort et de la paroisse de Beau-
zens. 1758. 1769. Baptême d'Anne Guisnes fille
n. et l. de Leonard Guisnes de La Cotte et Leonard
Galinat aubergistes. 1760.

4. Ajat (suite). Mariages de: haut et puissant sei-
gneur messire Henry de Taillefer, habitant au
château de Barrière, avec haute et puissante
dame Thérèse Arlot de Frugie de La Roque.
1759. - M. Gabriel Mayaudon docteur en
médecine habitant de la ville de Terrasson,
au bourg d'Ajat. 1763. - Joseph Andrieu sieur
du Maine avec Mathurine Catherine de Corn-
beau demoiselle de Savergne du présent bourg
d'Ajat. 1763. - M. Pierre Guine avec d^{lle}
Thérèse Geneviève Durand de Puybaraud
de la paroisse de St Front de Champniers. 1763.
Jacques Requies sieur de la Merletie de la pa-
roisse de St Crepin d'Auberges avec d^{lle}
Marguerite de Corbecque de Saborde habi-
tant le repaire noble de La Vergne paroisse
de Grand Villars. 1766. - Sieur Antoine Bras-
sut de la juridiction de Saint Geyrac, de
village des Bouyges paroisse de Rouffignac
avec d^{lle} Marie Lafarge 1766. -
Sépultures de Marie Ventoit demoiselle âgée
de 80 ans, du bourg et qui a été enterrée
dans l'église. 1760. - Antre Sadoire, sergente
de M. de Langrie qui s'est noyée dans le
puits du bourg en y puisant de l'eau. 1760. -
M. Jean Guines m^e apothicaire bourgeois
de la ville de Périgueux et habitant du bourg
agé de 78 ans; il a été enterré dans l'église
près des fonts baptismaux. 1761. - Messire
Jean-Baptiste Magneur écuyer chevalier
seigneur du Breuilh, ancien lieutenant
colonel brigadier des armées du Roi cheva-
lier de l'ordre militaire de St Louis qui a été
enterré dans l'église près l'autel de Saint Roch,
sous la grande cloche. 1761. - Marguerite Gui-
nes demoiselle de Lagarde âgée d'environ
67 ans du bourg d'Ajat. 1763. - Marie de
Commarque demoiselle des Champs, du vil-
lage de La Lande qui a été enterrée dans l'é-
glise d'Ajat. 1767.
4. Un rol... paroisses d'Ajat et de Pauzens.
1770. 1782. Baptêmes de: Luce-Antoinette Sa-
farge fille n^e et l. de M. Philippe Safarge
médecin et de demoiselle Marie Laubret. 1772.
Guillaume Guines fils lig. de Pierre Guines, bour-
geois et de Thérèse Geneviève Durand, du bourg;
parrain M^e Guillaume Reydy de Lafeuillade
Intendant royal et juge de Sarges et marraine
d^{lle} Marguerite Guines de Foucaud. 1773.
Marie Madeleine Brothier de Savaux, fille
lig. de Pierre et de Suzanne de Roche, habi-
tants du bourg d'Ajat; parrain Jean de
Berbin, écuyer, seigneur de Jaure, capitaine
de vaisseau; marraine Madeleine de Roche
1774. - Sépultures de: Madeleine Brothier de
Savaux, âgée d'environ 10 mois, qui a été

enterree dans la chapelle dudit Brothier, 1775.
Jean Lafarge, ancien cure d'Azerat, age d'en-
viron 75 ans, mort au village du Maine et
enterree dans le cimetiere de l'eglise d'Ajat, 1780.
Jeanne Guines, age d'environ 3 ans, qui a
ete enterree dans le cimetiere de la paroisse de
Bauxens, 1781.

5. Un vol. paroisiss d'Ajat d'Hautefort et de Bauxens.
1783, 1792. Mariage de sieur Guillaume Pas-
quet habitant du bourg de Freysac d'Exc.
avec demoiselle Antoinette Lafarge, du village
du maine 1686. - M. Jean Reynaud de la
paroisse de Badefol d'Ans, avec demoiselle
Melene Guines, 1786. - Sepulture de demoiselle
Francoise Guines de l'Anglerie, age de 66 ans.

6. Un vol. in-4. recouvert en parchemin de 461
feuilles papier et intitulé: la Livre terrier
d'arpentement de la terre et seigneurie d'Ajat
du 1^{er} mai 1755. Les tenements dont
l'arpentement est indique sont au nombre de
trente cinq: 1^o le bourg d'Ajat, folio 1; 2^o
les Jarissoux, folio 10; 3^o le Maine, folio 26;
4^o le Sachardel, folio 33; 5^o Sardidi, folio
37; 6^o le Puy, folio 47; 7^o le Genest, folio 51;
8^o le Mas Carén, folio 82; 9^o Seymourie, folio
84; 10^o L'espinnasse, folio 97; 11^o La Cotte, fo-
lio 99; 12^o le Petit-Mainie, folio 110; 13^o le
Chadail, folio 137; 14^o Peyre Bourel, folio 138;
15^o Puyberrier, folio 139; 16^o La Lande, folio
194; 17^o le Grand Claud, folio 235; 18^o les
Chapollas, folio 242; 19^o la Plantade, f. 247;
20^o les Jaisiens, f. 263; 21^o le Couderet, f.
263; 22^o Lacquefaure, f. 296; 23^o la Signie,
f. 314; 24^o le Chancel, f. 325; 25^o la Gre-
xaudie, f. 349; 26^o les Marchandoux, f. 382;
27^o les Boulioux, f. 395; 28^o La Trape, f. 405;
29^o le Petit Bauxens, f. 419; 30^o Peybigou, f.
430; 31^o le Chastenot, f. 433; 32^o le Roulier, f.
445; 33^o Masconseil, f. 446; 34^o Cesserou, f.
451; 35^o Peyroumieu, f. 459; les Reds longs,
f. 460.

En tête est l'arpentement du tenement du bourg
d'Ajat fondalite de messire Jacques d'Arlet de
Fragie de la Rogue, chevalier seigneur de la Rogue,
du Mas, seigneur d'Ajat, Bauxens, Fages, le Bous-
quet et autres places, lieutenant Colonel du
regiment de Mongiron, en qualite de mari
de dame Marie-Therise d'Hautefort, dame
desdits lieux consistant le dit tenement en
maisons, granges, autres edifices, jardins,
terres labourables, chenevieres et pres etc.
L'arpentement indique successivement ce
qu'il est du de cens et rente annuelle per-
petuelle, fonciere et directe audit seigneur
sur chaque tenement avec ses confrontations
et les noms des tenanciers qui possedaient alors. -